

Les peuples autochtones et le développement durable dans l'Arctique canadien

INTRODUCTION

Le voyage commence par les préparatifs du Sommet de Rio de 1992 menés globalement en collaboration avec les Autochtones. Bien avant Rio, le gouvernement du Canada et les communautés autochtones du Nord avaient enclenché des processus pour jeter les bases institutionnelles de l'habilitation et de la constitution de capacités dans ces collectivités. La monographie passe en revue certains des progrès réalisés depuis Rio dans cette tâche complexe modelée par l'engagement du Canada à l'égard du développement durable. Le gouvernement du Canada est d'avis que la gestion de l'ensemble croissant de défis auxquels font face les collectivités autochtones du Nord canadien sur le plan environnemental, économique, social ou culturel passe forcément par l'instauration d'institutions et le développement de capacités.

Si bien des processus décrits ici sont de nature courante, on dénombre de plus en plus de mesures pratiques que les collectivités autochtones elles-mêmes enclenchent et mettent en application. Quelques-unes sont mentionnées ici; on consultera toutefois les sites Web dont les adresses sont fournies pour trouver des renseignements supplémentaires à jour.

Un résumé du rapport de 1999 du commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada peut servir à mettre en contexte certains des défis que ne cesse de poser cette vaste région isolée du Canada. Même si les progrès sont forcément lents et cumulatifs, il y a place à l'optimisme. Le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler dans le cadre de partenariats avec les peuples autochtones et les gouvernements territoriaux du Nord pour trouver des moyens pratiques de relever les défis. Il faut également savoir que les gouvernements provinciaux et les gouvernements territoriaux du Nord, tout comme des organisations non gouvernementales, entreprises et industries du Nord canadien, s'emploient activement à instaurer le développement durable et

« On peut comparer la recherche du développement durable à une conquête. Guidée par le besoin d'améliorer la prise de décisions, cette conquête passe par l'exploration de nouvelles façons de penser et d'agir à mesure que sont intégrées les perspectives économiques, environnementales et sociales. »

— Commissaire à l'environnement et au développement durable, Rapport de 1998, par. 5.1

Notes :

Au Canada, le terme « autochtone » découle de la *Loi constitutionnelle de 1982* et englobe les Indiens d'Amérique du Nord (Premières nations), les Inuits et les Métis du Canada. Même si son usage est répandu à l'échelle internationale, on rencontre aussi souvent le terme « indigène » pour rendre cette notion.

Tout au long de la monographie, on utilise indifféremment les termes « Arctique » et « Nord », lesquels ne se veulent pas une désignation géographique précise. La plupart des questions examinées sont communes aux communautés autochtones des trois territoires nordiques du Canada et des parties septentrionales de sept provinces canadiennes.